EXTRAIT
CERTIFIE CONFORME

HOLDING D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Société par actions simplifiée au capital de EUR 1.512.267 743
Siège social : 30, boulevard Galliéni 92130 ISSY LES MOULINEAUX
RCS NANTERRE B 484 918 123

RESOLUTION CONSTATANT LES DEMISSIONS D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT
REUNION DES ASSOCIES DU 14 AVRIL 2011

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
13 SEP. 2011
DEPOT N° 23344

QUATRIEME DECISION
Démission d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant

La Collectivité des Associés constate que la société bénéficie de la dérogation à l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés, en application de l'article L. 233-17 du Code de commerce et remplit les conditions d'exemption posées par l'article R. 233-15 du même Code.

La Collectivité des Associés prend acte de la démission d'un des commissaires aux comptes titulaire, le cabinet **KPMG SA**, et de la démission d'un des commissaires aux comptes suppléant, la SCP Prut-Foulatière et Autres (anciennement **Jean-Claude André et Autres**).

La société n'étant en conséquence pas tenue de désigner un deuxième commissaire aux comptes, titulaire ou suppléant, au sens de l'article L. 823-2 du Code de commerce, la Collectivité des Associés décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

SIXIEME DECISION
Pouvoirs pour les formalités

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.